

Département du PUY-DE-DÔME

Commune d'USSON

Révision du POS en Plan Local d'Urbanisme

Règlement graphique - Arrêt



VILLAGE d'USSON HAMEAUX de COMMANDAIRE et MONTAIGNER

Echelle 1/2000

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire en date du :

TOPOS - Atelier d'Urbanisme

4 rue des artisans - ZA du stade - 67210 BERNARDSWILLER

Téléphone : 03 88 95 58 50 E-mail : mail@toposweb.com

Légende :

HYDROGRAPHIE :

Cours d'eau

Parcelles cadastrales

BATI :

Cimetière

PRESCRIPTIONS PARTICULIERES :

Marge de recul de 35 mètres de part et d'autre de l'axe de la RD996

Emplacements réservés (Art.L.151-41 du Code de l'Urbanisme)

Espaces Boisés (Art. L.113-1 à L.113-2 du Code de l'Urbanisme)

Jardins cultivés à protéger en zone urbaine (Art.L.151-23 du Code de l'Urbanisme)

Secteurs concernés par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (Art.R.151-6 du Code de l'Urbanisme)

Chemins à protéger (Art. L.151-23 du Code de l'Urbanisme)

Hales à protéger (Art. L.151-23 du Code de l'Urbanisme)

Arbres remarquables à protéger (Art. L.151-23 du Code de l'Urbanisme)

Bâtiment agricole susceptible de changer de destination (Art. L.151-11 2°) du Code de l'Urbanisme

ZONAGE DU PLU

Ua - Centre ancien dense

Ub - Secteur pavillonnaire

1AU - Zones à urbaniser

Ac - Zone agricole

Ae - Centre équestre

Ap - Secteur agricole protégé

Np - Secteur naturel protégé

Nt - Secteur naturel protégé autorisant des équipements de mise en valeur touristique et paysagère

